



## REVALORISATIONS DES MÉTIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL



**+183€**  
nets/mois  
*en moyenne*

- **Personnels non médicaux des EHPAD (et établissements rattachés)** des secteurs public et privé non lucratif (192 € nets/mois dans la fonction publique suite à la revalorisation du point d'indice en juillet 2023 et 160€ nets/mois pour le privé commercial).
- **Personnels paramédicaux**, aide médico-psychologique, assistant de vie sociale, accompagnant éducatif et social de l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux des secteurs public et privé non lucratif : établissements pour personnes en situation de handicap, établissements de la protection de l'enfance, ... (160€ nets/mois pour le privé commercial).
- **Personnel de l'accompagnement socio-éducatif** de l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux des secteurs public et privé non lucratif (exerçant à titre principal des fonctions d'accompagnement)



**+35€**  
nets/mois

- **Personnels paramédicaux** des établissements sociaux et médico-sociaux publics et privés financés ou cofinancés par l'assurance maladie.



Refonte des  
grilles de salaire

- **Aides à domicile** : Refonte des grilles de salaire conventionnelles des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) du secteur privé non lucratif suite à l'avenant 43 de 2020.



**+3 à 4,5%**  
de revalorisation  
*en moyenne*

- **Entre 3 et 4,5%** de la valeur du point d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires et transposition de la mesure dans le secteur privé associatif.

Février 2024

